

## **RAPPORT DE GESTION**

### **POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2020**

Le présent rapport de gestion fournit le point de vue de la direction sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Theratechnologies inc., sur une base consolidée, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 en comparaison du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2019. Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, toute référence dans le présent rapport de gestion à « Theratechnologies », à la « Société », à « nous », à « notre », à « nos » ou à d'autres termes similaires renvoie à Theratechnologies inc. et à ses filiales, sur une base consolidée. Le présent rapport de gestion est daté du 13 octobre 2020 et a été approuvé par le comité d'audit le 14 octobre 2020, et il doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes y afférentes au 31 août 2020 (les « états financiers intermédiaires »), ainsi qu'avec le rapport de gestion, les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes au 30 novembre 2019.

Sauf indication contraire, les informations financières contenues dans le présent rapport de gestion et dans nos états financiers intermédiaires ont été établies conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La Société a pour monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation le dollar américain (\$ US). Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers intermédiaires sont présentés en dollars américains, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, l'utilisation de « *EGRIFTA<sup>MD</sup>* » et de « *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* » (tésamoréline injectable) réfère à la tésamoréline utilisée pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie, tandis que l'utilisation de « *Trogarzo<sup>MD</sup>* » (ibalizumab-uiyk) en injection renvoie à l'ibalizumab servant au traitement de patients infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments. L'utilisation de « tésamoréline » réfère au composé de tésamoréline servant au traitement possible de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale et chez les patients infectés par le VIH.

### **Information prospective**

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur le progrès de nos activités de recherche et de développement, les divers délais nécessaires à l'atteinte de certaines étapes ou à la réalisation de certaines activités, y compris ceux liés au dépôt, auprès des organismes de réglementation, d'un protocole d'étude de phase 3 et d'une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental (*Investigational New Drug*, ou « IND ») ainsi que ceux liés au lancement des essais cliniques dans le cadre de nos activités de recherche et de développement, la croissance des revenus

tirés des ventes de nos produits *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et Trogarzo<sup>MD</sup>, l'établissement d'une tarification appropriée et d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays européens, le lancement de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe, de même que d'éventuelles acquisitions de produits ou transactions d'obtention de licence.

Bien que les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que la Société considère comme étant des hypothèses raisonnables à la lumière de l'information disponible actuellement, les investisseurs sont priés de ne pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient différer des énoncés prospectifs. Voici certaines des hypothèses dont il a été tenu compte dans la préparation des énoncés prospectifs : l'actuelle pandémie de COVID-19 aura une incidence limitée sur les activités de la Société; les ventes d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis progresseront au fil du temps; les pratiques commerciales de la Société aux États-Unis, au Canada et dans les pays de l'Union européenne ne seront pas jugées contraires aux lois applicables; l'utilisation à long terme d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>*, d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne modifiera pas leur profil d'innocuité actuel respectif; *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et Trogarzo<sup>MD</sup> ne feront pas l'objet d'un rappel ou ne seront pas retirés du marché; aucune loi ou ordonnance ni aucun règlement, décret ou jugement ayant une incidence négative sur la commercialisation, la promotion ou la vente d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> ne sera adopté ou émis par un organisme gouvernemental dans les pays où ces produits sont commercialisés; un approvisionnement continu en *EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et Trogarzo<sup>MD</sup> sera disponible; les relations de la Société avec les fournisseurs tiers d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> seront exemptes de conflits et les tiers fournisseurs auront une capacité de production suffisante pour répondre à la demande d'*EGRIFTA<sup>MD</sup>*, d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* et de Trogarzo<sup>MD</sup> en temps voulu; aucun produit biosimilaire à l'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* ne sera approuvé par la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA »); la propriété intellectuelle de la Société empêchera les fabricants de commercialiser des versions biosimilaires d'*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>* aux États-Unis; le Trogarzo<sup>MD</sup> sera remboursé dans les pays d'Europe; la FDA approuvera la nouvelle formulation de tésamoréline (la « formulation F8 »); la FDA et les organismes de réglementation européens approuveront le protocole d'étude de phase 3 pour l'essai clinique de phase 3 de la Société en vue du développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale; la Société mènera à bien l'essai clinique de phase 3; les activités de recherche et de développement de la Société reposant sur les peptides dérivés de sa plateforme en oncologie apporteront des résultats concluants qui permettront le développement de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer; les données obtenues dans le cadre des études de marché de la Société à l'égard de la taille du marché éventuel pour ses produits sont exactes; les infrastructures européennes de la Société sont appropriées pour la commercialisation du Trogarzo<sup>MD</sup> en Allemagne et dans les autres pays d'Europe; et le plan d'affaires de la Société ne subira pas de modifications importantes.

Les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés aux facteurs suivants : l'incidence défavorable de la pandémie de COVID-19 sur a) les efforts et les initiatives de ventes de la Société, b) la capacité des fournisseurs de la Société à remplir leurs obligations envers cette dernière, c) les activités de recherche et de développement de la Société, d) la santé des employés de la Société et la capacité de cette dernière à compter sur ses ressources et e) le commerce international; les attentes de la

Société à l'égard de la commercialisation d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup>; la capacité de la Société de réussir à accroître les ventes d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; la capacité de la Société de répondre à l'offre et à la demande pour ses produits; l'acceptation par le marché d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> aux États-Unis et de Trogarzo<sup>MD</sup> en Europe; le maintien des ententes de collaboration et des autres ententes importantes de la Société avec ses partenaires commerciaux et ses tiers fournisseurs actuels et sa capacité d'établir et de maintenir d'autres ententes de collaboration; la capacité de la Société de maintenir le remboursement d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup> par des tiers payeurs aux États-Unis; l'efficacité et le prix d'autres thérapies ou médicaments concurrents qui sont disponibles ou qui peuvent le devenir; la capacité de la Société de protéger et de conserver ses droits de propriété intellectuelle à l'égard d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de la tésamoréline; la réussite de la Société à obtenir le remboursement du Trogarzo<sup>MD</sup> dans les pays de l'Union européenne, de même que le montant du remboursement, le cas échéant; la capacité de la Société de commercialiser le Trogarzo<sup>MD</sup> en Allemagne et de lancer le Trogarzo<sup>MD</sup> dans d'autres pays de l'Union européenne; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation de FDA pour la formulation F8; la capacité de la Société d'obtenir l'approbation des organismes de réglementation à l'égard de son protocole d'étude de phase 3 en vue du développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale sans devoir mener une étude de phase 2b ou de phase antérieure auprès d'une telle population; la capacité de la Société de mener à bien un essai clinique de phase 3 reposant sur la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale et le délai de réalisation d'un tel essai; la capacité de la Société de développer sa plateforme en oncologie exclusive et d'en obtenir des résultats positifs; la capacité de la Société d'acquérir et d'obtenir sous licence des nouveaux produits et/ou des nouveaux composés; les attentes de la Société concernant sa performance financière, y compris ses revenus, ses charges, ses marges brutes, ses dépenses en immobilisations et l'impôt sur ses résultats; et les estimations de la Société concernant ses besoins en capital.

Les investisseurs actuels et éventuels sont priés de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 24 février 2020, qui est disponible sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur EDGAR au [www.sec.gov](http://www.sec.gov) à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 25 février 2020 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent rapport de gestion et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce rapport de gestion, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

## **Aperçu et faits nouveaux**

Nous sommes une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits.

Deux de nos médicaments ont été approuvés pour les personnes vivant avec le VIH et nous avons un portefeuille solide et prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés. La Société dispose d'une infrastructure de vente et de mise en marché pour commercialiser ses produits aux États-Unis, au Canada et en Europe. Au cours de l'exercice en cours (ou l'« exercice 2020 »), nous avons l'ambition de générer une croissance des revenus par l'augmentation des ventes de nos médicaments aux États-Unis et en Europe tout en continuant de veiller à l'obtention d'un remboursement à grande échelle de Trogarzo<sup>MD</sup> dans les principaux pays européens. Enfin, nous continuons de suivre l'évolution du marché dans le cas où se présenterait une occasion de conclure des acquisitions de produits ou des contrats de concession de licences qui seraient complémentaires à nos activités.

Le 10 septembre 2020, nous avons annoncé notre intention d'aller de l'avant avec le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale. En ce sens, nous entendons déposer un protocole d'étude de phase 3 auprès des organismes de réglementation au cours du quatrième trimestre de 2020 et prévoyons commencer l'essai clinique de phase 3 au début de 2021.

En outre, le 11 septembre 2020, nous avons lancé le Trogarzo<sup>MD</sup> en Allemagne.

Le développement de notre technologie SORT1+<sup>MC</sup> pour les traitements en oncologie progresse toujours. Nous prévoyons soumettre une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental à la FDA au cours du quatrième trimestre de 2020 et notre objectif demeure de lancer l'étude de phase 1 portant sur notre composé tête de série, le TH1902, au début de 2021.

Depuis que l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré un état de pandémie en lien avec la COVID-19 le 11 mars 2020, il est de plus en plus difficile pour nos représentants commerciaux de rencontrer les clients en personne. À la lumière de cette situation qui perdure, le 21 septembre 2020, nous avons annoncé une nouvelle infrastructure de vente adaptée à ce contexte commercial. Nous avons amélioré nos interactions à distance avec les médecins et notre matériel virtuel de sensibilisation médicale tout en diminuant les ressources attribuées aux rencontres en personne.

## **Nos médicaments**

*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> est approuvé par la FDA pour la réduction de l'excès de graisse abdominale chez les patients infectés par le VIH et atteints de lipodystrophie.

Notre deuxième produit, Trogarzo<sup>MD</sup>, nous a été concédé sous licence par TaiMed Biologics Inc. (« TaiMed »). Il a été approuvé par la FDA en mars 2018 pour le traitement du virus de l'immunodéficience humaine de type 1 (ou « VIH-1 ») présentant une multirésistance aux médicaments chez les adultes qui ont déjà été exposés à de nombreux traitements et dont on constate l'échec du traitement antirétroviral actuel.

La pandémie de COVID-19 constitue un rappel cuisant pour les médecins et les patients que la charge virale des personnes infectées par le VIH doit être bien gérée et qu'elles pourraient subir de graves conséquences si le traitement prescrit n'était pas suivi. Trogarzo<sup>MD</sup> constitue un complément judicieux, efficace et bien toléré au traitement des patients dont la charge virale n'est pas complètement supprimée.

En septembre 2019, Trogarzo<sup>MD</sup> a également été approuvé en Europe par l'Agence européenne des médicaments (l'« EMA ») pour le traitement des adultes infectés par le VIH-1 présentant une multirésistance aux médicaments pour qui il ne serait pas possible autrement de mettre au point un traitement antiviral suppressif. Trogarzo<sup>MD</sup> a été lancé en Allemagne le 11 septembre 2020. La Norvège devrait être le deuxième pays européen où Trogarzo<sup>MD</sup> sera lancé. La Société commercialisera Trogarzo<sup>MD</sup> dans d'autres pays d'Europe à mesure que son remboursement sera obtenu dans les différents pays.

Par ailleurs, des patients sont déjà traités avec Trogarzo<sup>MD</sup> dans certains pays d'Europe par l'intermédiaire de programmes d'accès anticipé sur ce territoire.

Une étude évaluant une nouvelle méthode d'administration de Trogarzo<sup>MD</sup> par poussée intraveineuse est présentement menée par TaiMed. L'étude progresse bien et le recrutement de patients devrait se terminer au cours du quatrième trimestre de 2020. Suivant l'entente de licence conclue avec TaiMed (l'« entente conclue avec TaiMed »), nous sommes autorisés à commercialiser la nouvelle méthode d'administration de Trogarzo<sup>MD</sup> une fois qu'elle sera approuvée, le cas échéant.

### **Notre portefeuille de produits**

Theratechnologies s'est constitué un portefeuille solide et prometteur de traitements expérimentaux dans des domaines où les besoins ne sont pas comblés.

Le 10 septembre 2020, nous avons annoncé notre intention de poursuivre le développement de la tésamoréline pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale. La décision a été bien mûrie et repose sur des discussions menées avec un groupe de conseillers scientifiques. Sur la base des données scientifiques actuelles démontrant une réduction du gras hépatique et une progression retardée de la fibrose hépatique chez des patients vivant avec le VIH et touchés par la stéatohépatite non alcoolique ou la stéatose hépatique non alcoolique, combinées au profil d'innocuité reconnu de la tésamoréline, à une robuste propriété intellectuelle, à la formulation F8 et au développement éventuel d'un stylo injecteur multidose pratique, nous sommes convaincus du fort potentiel de notre candidat pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique chez la population générale.

Theratechnologies entend déposer son protocole d'étude de phase 3 auprès de la FDA et des organismes de réglementation européens au cours du quatrième trimestre de 2020. Sous réserve de la rétroaction de ces organismes de réglementation, nous entendons amorcer une étude clinique de phase 3 au cours du premier trimestre de 2021.

Theratechnologies prévoit utiliser la formulation F8 pour l'essai clinique de phase 3 portant sur la stéatohépatite non alcoolique. De plus, le dépôt d'une demande supplémentaire de licence de produit biologique (*supplemental Biologics License Application*, ou « sBLA ») auprès de la FDA est prévu tôt en 2022 pour la lipodystrophie associée au VIH avec l'utilisation d'un stylo injecteur multidose actuellement en développement pour cette nouvelle formulation.

La formulation F8 demeure stable à la température ambiante jusqu'à sept jours après sa reconstitution et le volume nécessaire pour une administration est de 0,16 ml seulement, soit 12,5 fois moins que la F1 et deux fois moins que la F4 actuelle (*EGRIFTA SV<sup>MD</sup>*) permettant d'avoir une seule fiole multidose pour sept jours de traitement.

La formulation F8 est protégée par brevet aux États-Unis jusqu'en 2033 et jusqu'en 2034 dans les principaux pays européens.

Par ailleurs, le 13 octobre 2020, le bureau américain des brevets et des marques de commerce (*United States Patent and Trademark Office*, ou « USPTO ») a octroyé un brevet lié au traitement de la stéatose hépatique non alcoolique et/ou de la stéatohépatite non alcoolique par l'administration de tésamoréline aux patients. Portant le numéro de brevet américain 10,799,562, celui-ci devrait expirer en 2040 et fait suite à la demande de brevet déposée en mars 2020 par l'hôpital général du Massachusetts (*Massachusetts General Hospital*, ou « MGH »), qui a accordé à Theratechnologies une licence exclusive à son égard.

De plus, la Société poursuit le développement d'une technologie unique de traitements ciblés en oncologie. La technologie SORT1+<sup>MC</sup> consiste en une plateforme de conjugués peptide-médicament (« CPM ») exclusifs qui ciblent spécifiquement des cancers où les récepteurs de la sortiline (« SORT1 ») sont surexprimés. Compte tenu des données positives des essais précliniques, nous entendons soumettre une demande d'IND à la FDA en vue d'une première étude clinique chez l'humain pour les patients atteints de cancer du sein triple négatif (« CSTN ») et portant sur notre premier CPM expérimental, le TH1902, d'ici la fin de 2020. Theratechnologies entend soumettre une demande d'IND pour le TH1904 lorsque la fabrication à grande échelle sera terminée, ce qui devrait se produire après le lancement de l'essai clinique de phase 1 portant sur le TH1902. Le TH1904 est le deuxième CPM expérimental de la Société et il cible le traitement du cancer de l'ovaire.

## Résultats financiers du troisième trimestre de 2020

### Revenus

(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Périodes de neuf mois closes les 31 août	
	2020	2019	2020	2019
Ventes nettes d' <i>EGRIFTA</i> <sup>MD</sup> et d' <i>EGRIFTA SV</i> <sup>MD</sup>	6 864	9 188	24 648	26 789
Ventes nettes de Trogarzo <sup>MD</sup>	7 185	6 923	22 282	20 027
<b>Revenus</b>	<b>14 049</b>	<b>16 111</b>	<b>46 930</b>	<b>46 816</b>

Les revenus consolidés pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont établis à 14 049 000 \$ et à 46 930 000 \$, en regard de 16 111 000 \$ et de 46 816 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2019.

Les revenus du troisième trimestre de 2020 ont été affectés par des éléments non récurrents, notamment une gestion plus serrée des stocks au niveau des distributeurs et un niveau plus élevé que prévu de remises et de facturation interne. Ils ont également souffert des retours de fioles de la formulation originale *EGRIFTA*<sup>MD</sup>. En effet, celle-ci ayant été retirée du marché, les fioles qui demeuraient en circulation dans les pharmacies ont été récupérées. La Société prévoit toutefois comptabiliser des revenus équivalents au cours du quatrième trimestre de 2020, soit lors du remplacement de ces fioles par des fioles d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup>. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sur la progression du nombre de prescriptions.

La COVID-19 a changé le paradigme des ventes et de la commercialisation du secteur pharmaceutique. Les hôpitaux et les cliniques sont devenus moins accessibles aux représentants commerciaux en raison des restrictions liées à la pandémie, ce qui a diminué les rencontres en personne avec les professionnels de la santé. Par conséquent, nous avons mis en œuvre les mesures appropriées pour faire face à ces défis. Grâce à des infrastructures de vente remaniées et à une réallocation des ressources, comme nous l'avons annoncé le 21 septembre 2020, nous avons augmenté le nombre d'événements virtuels de sensibilisation auprès des médecins, accroissant ainsi la possibilité pour la Société de transmettre ses messages à la communauté des soins de santé. Nous croyons que ces mesures soutiendront nos efforts pour accroître les ventes de Trogarzo<sup>MD</sup> et d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> aux États-Unis.

### Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 6 111 000 \$ et à 20 252 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 6 437 000 \$ et 19 087 000 \$ pour les périodes correspondantes closes le 31 août 2019, soit à l'exercice précédent. Le coût des produits vendus s'est fixé à 4 611 000 \$ et à 15 780 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois de 2020 à l'étude, contre 5 215 000 \$ et 15 371 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. La baisse du coût des produits vendus s'explique essentiellement par

la diminution des ventes d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup>, contrebalancée par l'augmentation des ventes de Trogarzo<sup>MD</sup>. Le coût des ventes tient compte également d'un amortissement de l'autre actif de 1 220 000 \$ et de 3 661 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020. En outre, le coût des ventes comprend une dépréciation des stocks de 282 000 \$ et de 676 000 \$ afin de les ramener à la valeur nette de réalisation respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 (néant et 3 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent), ce qui inclut une dépréciation de 422 000 \$ au cours de la période de neuf mois close le 31 août 2020 relativement aux stocks excédentaires d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup> du fait surtout de la décision de la Société de faire passer les patients à *EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de ne le commercialiser activement qu'aux États-Unis.

### **Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche et de développement du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont chiffrés à 4 183 000 \$ et à 11 224 000 \$, contre 2 152 000 \$ et 6 964 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.

Cette hausse est essentiellement attribuable au développement de notre plateforme en oncologie, à la formulation F8 et au stylo injecteur à doses multiples de même qu'à d'autres charges liées à la réglementation et à l'augmentation des initiatives de sensibilisation médicale en Europe en vue du lancement de Trogarzo<sup>MD</sup>.

### **Frais de vente**

Les frais de vente se sont accrus pour atteindre 7 025 000 \$ et 20 327 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 6 389 000 \$ et 18 809 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

La hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des activités en Europe.

Les frais de vente comprennent également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA*<sup>MD</sup>, d'*EGRIFTA SV*<sup>MD</sup> et de Trogarzo<sup>MD</sup>. Cette charge d'amortissement s'est chiffrée à 796 000 \$ pour le troisième trimestre de l'exercice 2020, contre 641 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent et à 2 155 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, contre 1 770 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent.

### **Frais généraux et administratifs**

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 2 699 000 \$ et 8 975 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, contre 1 772 000 \$ et 5 072 000 \$ pour les périodes correspondantes de 2019.

Cette augmentation des frais généraux et administratifs est essentiellement attribuable à la croissance de l'entreprise, à l'accroissement des activités en Europe, à la hausse des frais administratifs en raison de l'inscription aux États-Unis et de l'inscription des actions ordinaires de la Société au NASDAQ en octobre 2019 et à l'arrivée en poste d'un nouveau chef de la direction.

### **Produits financiers**

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont établis à 32 000 \$ et à 278 000 \$, contre 253 000 \$ et 880 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019.



La diminution des produits financiers reflète surtout une baisse des taux d'intérêt moyens et une diminution de nos liquidités au cours de l'exercice 2020 en comparaison de l'exercice 2019.

### **Charges financières**

Les charges financières pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 se sont chiffrées à 831 000 \$ et à 3 548 000 \$, contre 1 253 000 \$ et 3 805 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Les charges financières du troisième trimestre de 2020 et de la période de neuf mois close le 31 août 2020 tiennent compte d'intérêts de 838 000 \$ et de 2 482 000 \$, respectivement, sur les billets de premier rang convertibles émis en juin 2018, contre 847 000 \$ et 2 493 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les charges financières pour le troisième trimestre clos le 31 août 2020 ont été atténuées par un profit de change de 496 000 \$.

Les charges financières comprennent également une charge de désactualisation de 485 000 \$ pour le troisième trimestre de 2020 et de 1 508 000 \$ pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, contre 428 000 \$ et 1 233 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

### **BAIIA ajusté**

Pour les raisons susmentionnées, le BAIIA ajusté pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020 s'est établi à (3 149 000)\$ et à (5 676 000)\$, contre 1 566 000 \$ et 3 540 000 \$ pour les périodes correspondantes de l'exercice 2019. Se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux IFRS » ci-après.

### **Perte nette**

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 6 768 000 \$, ou (0,09)\$ par action, pour le troisième trimestre de l'exercice 2020 et une perte nette de 17 118 000 \$, ou (0,22)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2020, en comparaison d'une perte nette de 1 639 000 \$, ou (0,02)\$ par action, pour le trimestre clos le 31 août 2019 et d'une perte nette de 6 041 000 \$, ou (0,08)\$ par action, pour la période de neuf mois close le 31 août 2019.

### **Situation financière**

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, les entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 277 000 \$ et à (7 648 000)\$, contre 5 945 000 \$ et (631 000)\$ pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence favorable de 3 521 000 \$ sur les flux de trésorerie. Ces variations s'expliquent avant tout par une baisse de 3 967 000 \$ des clients et autres débiteurs.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2020, les variations des actifs et des passifs d'exploitation ont eu une incidence défavorable de 1 872 000 \$ sur les flux de trésorerie, comparativement à 4 150 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2019.

Au 31 août 2020, la trésorerie, les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 26 847 000 \$. Selon les estimations de la direction et le niveau actuel de nos activités, nous sommes d'avis que nos liquidités actuelles sont suffisantes pour financer nos activités dans un avenir prévisible.

## Informations financières trimestrielles

Le tableau qui suit présente un résumé de nos résultats d'exploitation consolidés non audités pour les huit derniers trimestres.

(en milliers de dollars, sauf pour les montants par action)

	2020 <sup>1</sup>			2019				2018
	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4
<b>Revenus</b>	<b>14 049</b>	17 162	15 719	16 400	16 111	15 609	15 096	13 983
<b>Charges d'exploitation</b>								
<b>Coût des ventes</b>								
<b>Coût des produits vendus</b>	<b>4 611</b>	5 769	5 400	5 754	5 215	5 346	4 810	3 516
<b>Autres coûts liés à la production</b>	<b>280</b>	391	140	14	1	18	34	14
<b>Amortissement de l'autre actif</b>	<b>1 220</b>	1 220	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221	1 221
<b>Frais de recherche et de développement</b>	<b>4 183</b>	3 622	3 419	3 877	2 152	2 285	2 527	2 063
<b>Frais de vente</b>	<b>7 025</b>	6 941	6 361	7 673	6 389	6 972	5 448	5 233
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>2 699</b>	3 706	2 570	3 258	1 772	1 784	1 516	1 865
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>20 018</b>	21 649	19 111	21 797	16 750	17 626	15 556	13 912
<b>Produits financiers</b>	<b>32</b>	80	166	217	253	292	335	276
<b>Charges financières</b>	<b>(831)</b>	(1 399)	(1 318)	(1 275)	(1 253)	(1 449)	(1 103)	(1 330)
<b>Perte nette</b>	<b>(6 768)</b>	(5 806)	(4 544)	(6 455)	(1 639)	(3 174)	(1 228)	(983)
<b>Perte de base et diluée par action</b>	<b>(0,09)</b>	(0,08)	(0,06)	(0,08)	(0,02)	(0,04)	(0,02)	(0,01)

<sup>1</sup> La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 n'ont pas été retraités et ils continuent d'être présentés selon l'IAS 17. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires pour l'exercice 2020.

### *Facteurs ayant une incidence sur la variabilité des résultats trimestriels*

Les revenus tirés des ventes nettes varient d'un trimestre à l'autre en raison principalement des fluctuations des stocks des distributeurs, et la variation est parfois plus marquée compte tenu du prix de vente net moyen, lequel est tributaire du changement quant à la proportion des payeurs privés par opposition aux régimes publics de remboursement des médicaments.

L'augmentation des charges depuis le premier trimestre de 2019 est liée à la croissance de l'entreprise et au développement de notre portefeuille de produits.

### **Changements récents de normes comptables**

Se reporter à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires.

### **Données sur les actions en circulation**

Le 13 octobre 2020, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation se chiffrait à 77 013 411, tandis que le nombre d'options en cours s'établissait à 3 303 359. Nous avons également un nombre de billets non garantis de premier rang convertibles à 5,75 % émis et en circulation d'un montant en principal global de 57 500 000 \$ et venant à échéance le 30 juin 2023 par suite du placement. Ces billets sont convertibles en actions ordinaires au gré du porteur à un prix de conversion de 14,85 \$, ce qui représente un taux de conversion d'environ 67,3401 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des billets. La conversion de la totalité des billets en circulation donnerait lieu à l'émission de 3 872 055 actions ordinaires.

### **Obligations contractuelles**

Aucun changement important au chapitre des obligations contractuelles n'est survenu au cours du trimestre clos le 31 août 2020.

### **Facteurs économiques et sectoriels**

Le 11 mars 2020, l'OMS a déclaré qu'il y avait une pandémie mondiale. Les autorités dans le monde entier ont instauré des mesures de confinement dans le but de limiter la propagation de la COVID-19. Ces mesures ont sérieusement limité la possibilité de voir en personne les membres du personnel soignant. L'ensemble de l'industrie a dû s'adapter à cette nouvelle réalité et l'incertitude plane toujours alors que la deuxième vague d'infection s'intensifie et que des mesures de confinement sont de nouveau envisagées par les autorités dans les territoires où nous commercialisons nos médicaments.

### **Contrôle interne**

Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de la période ouverte le 1<sup>er</sup> juin 2020 et close le 31 août 2020 qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

## **Mesures financières non conformes aux IFRS**

*Rapprochement du bénéfice net ou de la perte nette et du bénéfice avant intérêts, impôt et amortissements ajustés (le « BAIIA ajusté »)*

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Le tableau qui suit présente un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice net (perte nette). Nous utilisons des mesures financières ajustées pour évaluer notre performance d'exploitation. La réglementation en valeurs mobilières exige que les sociétés informent les lecteurs que le résultat et toute autre mesure ajustée selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé, et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de façon isolée. Nous utilisons le BAIIA ajusté pour mesurer notre performance d'exploitation d'une période à l'autre sans tenir compte des variations provoquées par divers ajustements pouvant fausser l'analyse des tendances à l'égard de nos activités et parce que nous croyons que cette mesure procure des renseignements utiles sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous parvenons au BAIIA ajusté en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements et l'impôt. Nous excluons aussi, de notre calcul du BAIIA ajusté, l'incidence de certaines transactions non monétaires, telles que la rémunération fondée sur des actions au titre du régime d'options d'achat d'actions et la dépréciation des stocks (ou les reprises connexes). Nous estimons qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils représentent des charges hors trésorerie, qu'ils échappent au contrôle de la direction à court terme, ou qu'ils n'ont pas d'incidence sur la performance d'exploitation principale. L'exclusion de ces éléments ne signifie pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. Les charges de rémunération fondée sur des actions sont une composante de la rémunération des employés et elles peuvent varier considérablement selon le cours des actions de la Société. De plus, d'autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation principale de la Société peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. Ainsi, le BAIIA ajusté permet de mieux suivre l'évolution des résultats d'exploitation au fil du temps, aux fins de leur comparaison. Il se pourrait que notre méthode de calcul du BAIIA ajusté soit différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

**BAIIA ajusté**  
(en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 31 août		Périodes de neuf mois closes les 31 août	
	2020 <sup>1</sup>	2019	2020 <sup>1</sup>	2019
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	<b>(6 768)</b>	(1 639)	<b>(17 118)</b>	(6 041)
Ajouter (déduire) :				
Amortissements	<b>2 189</b>	1 929	<b>6 328</b>	5 565
Avantages incitatifs et amortissement relatifs aux contrats de location	–	5	–	233
Charges financières	<b>831</b>	1 253	<b>3 548</b>	3 805
Produits financiers	<b>(32)</b>	(253)	<b>(278)</b>	(880)
Rémunération fondée sur des actions	<b>349</b>	271	<b>1 168</b>	855
Dépréciation des stocks	<b>282</b>	–	<b>676</b>	3
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(3 149)</b>	1 566	<b>(5 676)</b>	3 540

<sup>1</sup> La Société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, selon l'application rétrospective modifiée, avec effet pour l'exercice 2020, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019. À la suite de cette adoption, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités. Par conséquent, le BAIIA ajusté tient compte des ajustements pour l'amortissement supplémentaire se rapportant à l'actif au titre du droit d'utilisation de 111 000 \$ pour le trimestre clos le 31 août 2020 et de 329 000 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 2020, ainsi que de la charge de désactualisation sur les obligations locatives prise en compte dans les charges financières de 53 000 \$ et de 162 000 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 août 2020, respectivement.